

Cote du document:	EB 2010/99/R.46
Point de l'ordre du jour:	6 d)
Date:	7 avril 2010
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Composition du Comité de l'évaluation**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-neuvième session  
Rome, 21-22 avril 2010

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux membres du Conseil d'administration**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

**Paolo Ciocca**

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: [p.ciocca@ifad.org](mailto:p.ciocca@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

**Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Composition du Comité de l'évaluation

### A. Généralités

1. Le Comité de l'évaluation a été créé en vertu d'une décision prise par le Conseil d'administration à sa trente-deuxième session, en décembre 1987, en application de l'article 11 de son Règlement intérieur.
2. À sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a décidé que la composition du Comité de l'évaluation devrait correspondre à celle du Conseil d'administration, comme suit:
  - Liste A: 4 sièges
  - Liste B: 2 sièges
  - Liste C: 3 sièges
3. Ces sièges comprendraient celui du président. Il a en outre été convenu que la présidence du Comité de l'évaluation reviendrait automatiquement à la Liste B ou à la Liste C.
4. À sa soixante-huitième session, le Conseil d'administration a approuvé le mandat et le règlement intérieur du Comité de l'évaluation, conformément aux décisions prises à sa soixante et unième session. Suite à l'approbation, en avril 2003, de la Politique du FIDA en matière d'évaluation, le Conseil d'administration a entériné, à sa quatre-vingt-troisième session, une nouvelle révision du mandat et du règlement intérieur du Comité, dont le texte peut être consulté sur le site web du FIDA (document EB 2004/83/R.7/Rev.1).
5. À sa quatre-vingt-seizième session, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité de l'évaluation, pour un mandat prenant fin en avril 2012:
  - Liste A:** Canada, Irlande, Pays-Bas et Suède
  - Liste B:** Indonésie et Nigéria
  - Liste C:**
    - Sous-Liste C1: Égypte (avril 2009 – décembre 2010)  
Burkina Faso (janvier 2011 – avril 2012)
    - Sous-Liste C2: Inde
    - Sous-Liste C3: Brésil (avril 2009 – octobre 2010)  
Mexique (novembre 2010 – avril 2012)
6. Le représentant de la Suède a fait part de son intention de se retirer du Comité de l'évaluation avant l'expiration de son mandat.

### B. Décision requise

7. Conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration et à l'article 3 du Règlement intérieur du Comité de l'évaluation, le Conseil d'administration est invité à approuver le remplacement d'un nouveau membre du Comité de l'évaluation pour une période de deux ans qui prendra fin en avril 2012.